

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune de Fercé-sur-Sarthe se réunira en séance ordinaire

Le mercredi 26 août 2020 dans la Maison pour Tous

Compte tenu de la période de crise sanitaire liée au COVID-19 et comme le permet l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, cette séance du conseil municipal peut se dérouler en présence du public, à condition de respecter la distanciation sociale et les gestes barrières.

ORDRE DU JOUR

1. Décisions municipales dans le cadre des délégations consenties au maire
2. Engagement de la commune pour le projet de béguinage en milieu rural
3. Création d'une régie d'avances
4. Autorisation de vente de matériel et équipement d'occasion
5. Auberge du Pêcheur : financement des travaux
6. Convention Fonds de Relance du Département de la Sarthe
7. Subvention d'équilibre au budget auberge
8. Décision modificative
9. Avancement de grade 2020
10. Renouvellement du contrat de fourniture de repas au restaurant scolaire – année 2020/2021
11. Contrat correspondant à un accroissement temporaire d'activité
12. Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel communal auprès de l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe
13. Rénovation d'une salle de classe à l'école des Noisetiers
14. Commission d'appel d'offres ad hoc
15. Désignation d'un correspondant défense
16. Mise à disposition de jeunes pour la réalisation de chantiers
17. Mobilisation Covid-19 : remerciements adressés aux bénévoles
18. Organisation et préparation de la Journée Citoyenne 2020
19. Réflexion sur les cadeaux offerts lors des diverses cérémonies et événements
20. Affaires diverses

**Le Maire,
Dominique DHUMEAUX**

Mairie

3 rue de la Mairie - 72430 Fercé-sur-Sarthe

☎ 02 43 77 32 87 ✉ mairie@ferce72.fr